

Bien se préparer à la visite D'INSPECTION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE en 15 points!

Par **Agathe Bergeron**, HD, Responsable de l'inspection et la pratique professionnelle

Afin de bien se préparer à la visite d'inspection du programme de surveillance générale, voici quinze choses à faire...ou ne pas faire!

1- Consulter la rubrique

Inspection professionnelle et sa Boîte à outils sur le site de l'Ordre

Lorsque la date de rencontre est convenue, une invitation à consulter la rubrique **Inspection professionnelle** et la **Boîte à outils** de l'inspection est envoyée par courriel. Cette rubrique est toutefois accessible en tout temps dans la section **Membres et étudiants**.

2- Surtout, ne pas imprimer tous les documents de la Boîte à outils!

Les références qu'elle contient vous sont déjà familières. Ce sont notamment des extraits de la réglementation, des articles déjà publiés dans *L'Explorateur* et des portions du *Document d'information sur le contrôle des infections*. Les hyperliens mènent directement aux versions les plus récentes, faciles à consulter à l'écran.

3- Répondre aux questions grâce à son bon jugement professionnel

La majorité des questions du questionnaire préalable à la visite peuvent être répondues grâce au bon jugement professionnel. Les références de la **Boîte à outils** peuvent tout de même vous permettre de confirmer vos réponses à certaines des questions.

4- Pas besoin d'inscrire les références

Par vos réponses, le Comité souhaite constater votre compréhension. Il n'est donc pas justifié de retranscrire mot à mot le texte d'une des références ni d'ajouter à votre réponse le titre ou l'article de la référence qui vous a été utile.

5- Éviter de solliciter les réseaux sociaux

L'inspection professionnelle étant processus confidentiel, le fait de demander de l'aide à des collègues sur les réseaux sociaux ou d'autres façons constitue une entrave au travail du Comité dans l'exercice de ses fonctions qui doit s'assurer de la compétence à exercer la profession de façon adéquate. Toutes questions en lien avec l'inspection doivent donc être confiées au personnel du service d'inspection professionnelle de l'Ordre qui pourra vous apporter des clarifications ou des pistes utiles pour vous aider.

6- Ne pas appeler la compagnie d'assurance pour le questionnaire

Les gens travaillant pour l'assureur n'ont pas dans leur fonction de vous aider pour l'inspection. Ils vous offriront toutefois un excellent service si vous les appelez pour signaler une situation de votre pratique pouvant donner lieu à une réclamation. Les

références requises pour répondre aux quelques questions du questionnaire préparatoire qui sont en lien avec votre assurance de responsabilité professionnelle sont toutes classées sous le thème **Assurance responsabilité** de la **Boîte à outils**.

7- Ne pas se fier aux collègues qui en parlent ou vous font des peurs

Le programme de surveillance générale se module au fil des ans, certains éléments en feront toujours partie, mais seront vus sous un autre angle et d'autres seront modifiés au besoin. En d'autres mots, le programme n'est pas le même qu'il y a dix ans ou même deux ans!

8- Se rendre compte de ce qui est déjà très bien dans votre pratique

L'autoévaluation du questionnaire vous permet de valider dans votre pratique actuelle ce qui est présentement conforme aux normes en vigueur. Vous serez déjà ainsi rassurés pour ces aspects.

9- Mettre en place les améliorations qui peuvent être faites dès maintenant

L'autoévaluation vous aide aussi à constater les points nécessitant d'être améliorés, dont certaines modifications peuvent être amorcées dans l'immédiat.

10- Tenir compte de la date de retour du questionnaire

Quatre semaines sont allouées à chaque hygiéniste dentaire pour remplir le questionnaire. Certains, bénéficiant d'un horaire flexible et connaissant bien la réglementation et les publications de l'Ordre, réalisent cet exercice en moins d'une semaine. D'autres ont toutefois besoin de quatre semaines compte tenu de leurs obligations professionnelles, familiales et personnelles. La date de retour indiquée sur la lettre d'avis demeure toutefois la date butoir pour mettre le questionnaire à la poste, ou l'acheminer par courriel ou télécopieur.

11- Se garder un exemplaire du questionnaire rempli

Cela facilitera les discussions de la rencontre et votre compréhension du rapport de visite.

12- Ne pas envoyer deux ou trois fois votre questionnaire

Si vous choisissez de faire l'envoi par courriel à inspection@ohdq.com, la confirmation automatique suffit à vous rassurer que votre envoi a bien été reçu. Pour les envois par télécopieur, nous communiquons avec vous uniquement si des pages sont manquantes ou illisibles. Aucune autre confirmation n'est faite, mais nous communiquons systématiquement avec les retardataires dès le troisième jour suivant la date butoir.

13- Avoir en main ce qu'il faut pour la rencontre

Outre le questionnaire rempli, vous devez fournir les pièces justificatives des formations continues déclarées pour l'année ou la période de référence spécifiée dans la lettre d'avis, la plus récente preuve de qualification en RCR et pour les rencontres en clinique ou en santé publique, trois dossiers patients présélectionnés d'avance.

14- Ne rien apprendre par cœur

Il n'y a rien à apprendre par cœur car la rencontre est davantage axée sur le pratico-pratique. En plus d'échanger sur les divers sujets du questionnaire préalable et de valider les pièces justificatives des formations continues déclarées, la tenue des dossiers, la confidentialité et la routine d'asepsie font aussi partie de la rencontre.

15- Garder une attitude professionnelle

L'inspection professionnelle est une obligation pour tous les ordres professionnels et le programme de surveillance générale représente un moment privilégié de faire le point sur sa pratique, de valider et clarifier certains aspects dans le but d'améliorer ses façons de faire, et ce, toujours pour le bien des patients.

Le Comité d'inspection professionnelle souhaite sincèrement que vous tiriez profit de cette démarche et que la visite de vérification professionnelle soit pour vous une source de motivation et de dépassement professionnel! ■

Responsables du service d'inspection

Agathe Bergeron, HD,
Responsable Inspection et pratique professionnelle
514 284-7639 ou 1 800-361-2996, poste 214
inspection@ohdq.com

Jinette Laparé, adjointe administrative
514 284-7639 ou 1 800-361-2996, poste 207
inspection@ohdq.com

Comité d'inspection professionnelle

Véronique Dionne, HD, présidente du Comité
Sophie Campagna, HD, membre du Comité
Marie-Josée Dufour, HD, membre du Comité
Sonia Petrilli, HD, membre du Comité

Inspectrices

Carolle Bujold, HD, inspectrice
Anna Maria Cuzzolini, HD, inspectrice